



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 09 JUILLET 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation

03/07/2015

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 26
Absents : 02
Dont Procuration : 01

Vote à l'unanimité

Pour : 27
Contre : 00
Abstentions : 00

01

L'An Deux Mil Quinze, le jeudi 09 juillet, à dix huit heures (18H00), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 4ème session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 03 juillet 2015.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) - M. MAGLOIRE Claude (1er Adjoint) - Mme OTTO AZINCOURT Josette (2ème Adjointe) - M. RENIER Renaud, (3ème Adjoint) - Mme MARCIN PLANTIER Dany (4ème Adjointe) - M. RUPAIRE Justin (5ème Adjoint) - Mme EUGENIE Gilberte (6ème Adjointe) - M. RENIER Philippe (7ème Adjoint) - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8ème Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. JERSIER Claude - M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel - M. SACILE Serge - Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès - Mme GILLES Christelle - Mme LAROCHELLE Lucie - Mme FAVORINUS Justina - M. EDAU François - Mme BARTHEL Annick - Mme LAROCHELLE Laurence - Mme MACHARES Chantal - M. LIBER Jean-Luc - M. FAUSTA Jimmy - Mme CHRISTOPHE Laurence.....(26)

REPRESENTÉ : M. FRANCISQUE Jean-Louis (ayant donné procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE).....(1)

ABSENTS : Mme SAINTE-LUCE Ninette - M. NOEL Jean-Philippe.....(2)

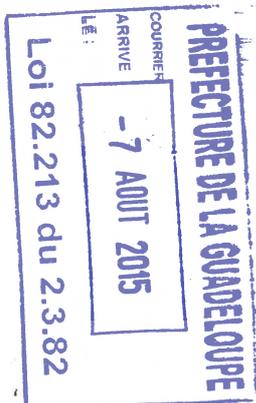
Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'une secrétaire pris au sein du conseil, Madame Dany MARCIN PLANTIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE GRANDE-ANSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME REGIONAL « OCEAN »

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu le Code de l'environnement ;
Vu le décret n°66-413 du 17 juin 1966 modifié portant application de la loi du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime ;
Vu le décret n°2006-608 du 26 mai 2005 relatif aux concessions de plage ;
Considérant que la Région Guadeloupe a lancé en partenariat avec les communes un vaste programme d'aménagement et de valorisation des plages intitulé OCEAN « Opération Coordonnée d'Aménagement d'Entretien et d'Animation » ;
Considérant l'intérêt qui doit être porté à l'aménagement du territoire et plus singulièrement par les municipalités disposant d'une façade littorale ;
Vu le contenu du projet d'aménagement s'articulant autour de trois volets fondamentaux que sont le développement économique, l'environnement et l'insertion sociale ;
Considérant que le projet précité a fait l'objet d'un diagnostic et d'une concertation avec les acteurs et usagers de la plage ainsi qu'une présentation aux services de l'Etat ;

.../...



.../...

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

D'émettre un avis favorable au plan d'aménagement de la plage de Grand Anse tel que définit dans le cadre du dispositif « OCEAN ».

Article 2

De solliciter de l'Etat le transfert de la gestion de la plage de Grande-Anse relevant du Domaine Public Maritime à la Commune de Trois-Rivières en vertu des procédures relatives aux concessions de plage.

Article 3

De confier au Conseil Régional la réalisation et le suivi des travaux d'aménagement.

Article 4

De donner tout pouvoir au Maire pour assurer le suivi des opérations et signer tout acte dans le respect des dispositions susvisées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

07 AOUT 2015

La publication et/ou la notification
le

07 AOUT 2015

